

des sweepstakes et des loteries, sous l'autorité des gouvernements provinciaux, dans le but de prélever des fonds pour soutenir les œuvres d'assistance sociale publiques.

M. McIvor—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que l'on devrait envisager aussitôt que possible l'à-propos de nommer un comité spécial de la Chambre qui étudierait à fond la question de l'usage de la cigarette, de son influence sur l'état moral, mental et physique des adolescents et des enfants à naître, des dangers d'incendie qu'elle crée, ainsi que tous les autres problèmes connexes.

M. Adamson—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'approuver la requête de l'État de New-York et de la province d'Ontario visant à entreprendre la construction d'ouvrages hydroélectriques dans le fleuve Saint-Laurent, à condition que ces ouvrages soient ainsi construits qu'advenant une entente entre les États-Unis d'Amérique et le Canada au sujet de la canalisation de la voie navigable, les aménagements relatifs à la navigation puissent être subséquemment effectués sans entraver la continuité de production de l'énergie électrique, et, en outre, que les plans de construction puissent permettre le maintien de la navigation au faible tirant actuel de quatorze pieds, le coût de tels ouvrages devant être assuré par l'État de New-York et la province d'Ontario.

M. Fair—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'accorder des titres de propriété incontestés à tous les soldats-colons de la première guerre mondiale qui sont propriétaires de terres en vertu d'un contrat conclu avec la Commission d'établissement de soldats.

M. Pinard—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos de supprimer le péage exigé et perçu aux ponts Victoria et Jacques-Cartier sur le fleuve Saint-Laurent.

M. Diefenbaker—Jeudi prochain—La proposition de résolution suivante—La Chambre est d'avis que l'on devrait étudier immédiatement l'à-propos de présenter un Bill ou une Déclaration des droits en vue d'assurer, notamment:

1. La liberté de religion, la liberté de parole, la liberté de la presse et de la radiodiffusion;
2. Que l'*habeas corpus* ne puisse être abrogé ou suspendu que par le Parlement;
3. Que personne ne soit privé de sa liberté ou de ses biens sans le recours régulier à la justice ni, en aucun cas, à la suite d'un décret du conseil;
4. Qu'aucun tribunal ou aucune commission n'ait le pouvoir d'obliger qui que ce soit à rendre témoignage, si on lui refuse les services d'un avocat ou d'autres garanties constitutionnelles;

Et que, à titre de démarches préliminaires, le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de soumettre à la Cour suprême du Canada, afin d'obtenir son avis, la question de savoir dans quelle mesure les libertés fondamentales de religion, de parole et de presse et le maintien des droits constitutionnels de l'individu relèvent de la compétence fédérale ou de la compétence provinciale.